

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Session Ordinaire du JEUDI 09 AVRIL 2026

Délibération affichée

Le 21 AVR. 2026

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	28
Absents et Excusé(es)	:	00
Procuration(s)	:	01

N° d'ordre : 25/2026

Domaine d'intervention : 6.1. / Police Municipale

L'an deux mil vingt-six et le Jeudi neuf du mois de D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du deux avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 02 Avril 2026.

**PRÉSENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, Maire-Adjoint 3<sup>ème</sup> ; - Mme OTTO Julie, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, Maire -Adjoint 5<sup>ème</sup> ; - Mme LACROIX, Jenia, 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7<sup>ème</sup> Maire-Adjoint. Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly, 8<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; - Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; - Mme OUSSÉLIN Johanna ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland - Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. JEANNETE Joel) : Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Néant

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET D'EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DE BASSE-TERRE ET LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 - DELIB N° 25/2026 - REF : 6.1/ POLICE MUNICIPALE  
« DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET D'EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION DES ESPACES  
PUBLICS DE LA VILLE DE BASSE-TERRE ET LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL »**

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

**Monsieur le Maire rappelle que la vidéoprotection urbaine est au cœur des actions menées en matière de prévention contre la délinquance par la municipalité de Basse-Terre. Elle est désormais une réalité incontournable.**

**Monsieur le Maire exprime une véritable volonté de mettre en œuvre dans le cadre de la loi et le respect des règles déontologiques, les dispositifs humains et techniques les plus appropriés afin de lutter contre les problèmes de délinquance et de dérive en tout genre au sein de la Ville de Basse-Terre.**

**En effet, ville centre de 10 000 habitants qui accueille en journée entre 30 000 et 40 000 personnes, Basse-Terre est confrontée à des problèmes de stationnements, d'incivilités, de dégradations, de vols et cambriolages qui portent atteinte à la tranquillité publique et renforcent un sentiment d'insécurité des habitants mais aussi des commerçants du centre-ville. De plus, haut lieu culturel, la Ville accueille plusieurs grands événements majeurs tels que la grande parade du Carnaval, les marchés du terroir ainsi que des centaines de croisiéristes.**

**Afin de renforcer les moyens de prévention et de sécurité sur l'ensemble des voies publiques et de ses abords, la Ville de Basse-Terre souhaite installer 10 nouvelles caméras.**

**La présente proposition de délibération a pour objet d'élargir le dispositif d'installation d'un système de vidéoprotection des espaces publics de la ville et sur la voie publique. Les images seront enregistrées et stockées pendant 30 jours afin de répondre aux éventuelles réquisitions judiciaires. Toutefois, seules les personnes ayant été habilitées pourront visionner les images.**

**Cette installation est conditionnée par une autorisation préfectorale après dépôt d'un dossier puis passage en commission lors de la séance du 14 mars 2025.**

**Le montant prévisionnel de ce projet est évalué à 605 000,00 € HT.**

**Sur le plan financier, cette opération fera l'objet d'un financement croisé suivant la répartition suivante :**

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 - DELIB N° 25/2026 - REF : 6.1/ POLICE MUNICIPALE  
 « DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET D'EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION DES ESPACES  
 PUBLICS DE LA VILLE DE BASSE-TERRE ET LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL »

DEPENSES		RECETTES		
Travaux dispositif de vidéoprotection	Montant HT	Subventions	Montant HT	Taux
Fourniture et installation des caméras y compris équipements et accessoires, stockeur-enregistreur	315 000,00 €	ETAT - FIPD Fonds interministériels pour la prévention de la délinquance	150 040,00 €	24,80%
Les travaux de voirie et de réseaux divers pour les branchements et raccordements sous terrains	290 000,00 €	Région Guadeloupe	121 000,00 €	20%
		Département	121 000,00 €	20%
		Ville de Basse-Terre Autofinancement	212 960,00 €	35,20%
Total HT	605 000,00 €	Total HT	605 000,00€	100%

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL  
 LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- VU le code général des Collectivités territoriales,  
 VU la Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure et notamment les articles 17 à 25 ;  
 VU la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;  
 VU le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L 223-1 à L 223-9, L 251-1 à L 255-1, et les articles R 251-1 à R 253-4 qui précisent les conditions de mise en œuvre de la vidéo protection ;  
 VU la circulaire INTD0900057C du 12 mars 2009 relative aux conditions de déploiement des systèmes de vidéo protection ;  
 VU la validation du comité de pilotage, en date du 18 Août 2023 ;  
 VU la délibération n° 60/2023 approuvant le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection des espaces publics de la Ville de Basse-Terre et le plan de financement prévisionnel ;

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 - DELIB N° 25/2026 - REF : 6.1./ POLICE MUNICIPALE  
 « DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET D'EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION DES ESPACES  
 PUBLICS DE LA VILLE DE BASSE-TERRE ET LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL »**

**VU** la délibération n° 20/2024 approuvant le projet d'extension du système de vidéoprotection de l'espace public de la Ville de Basse-Terre ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de la mise en place de la vidéo protection sur le territoire communal

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) réuni le 30 juin 2023 a validé l'intention du projet de vidéo protection des espaces publics de la Ville y compris ses abords ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel d'assurer la protection des administrés et des biens publics ;

**CONSIDÉRANT** l'exposé des motifs ci-dessus ;  
**APRÈS** en avoir délibéré,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le projet d'extension du système de vidéoprotection des espaces publics de la Ville de Basse-Terre y compris ses abords.

**ARTICLE 2 : D'APPROUVER** le plan de financement et de **SOLLICITER** les subventions liées aux futurs équipements auprès des instances compétentes.

DEPENSES		RECETTES		
Travaux dispositif de vidéoprotection	Montant HT	Subventions	Montant HT	Taux
Fourniture et installation des caméras y compris équipements et accessoires, stockeur-enregistreur	315 000,00 €	ETAT - FIPD Fonds interministériels pour la prévention de la délinquance	150 040,00 €	24,80%
Les travaux de voirie et de réseaux divers pour les branchements et raccordements sous terrains	290 000,00 €	Région Guadeloupe	121 000,00 €	20 %
		Département	121 000,00 €	20%
		Ville de Basse-Terre Autofinancement	212 960,00 €	35,20%
<b>Total HT</b>	<b>605 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>605 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 971-219714058-20260409-252026-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 - DELIB N° 25/2026 - REF : 6.1/ POLICE MUNICIPALE  
« DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET D'EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION DES ESPACES  
PUBLICS DE LA VILLE DE BASSE-TERRE ET LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL »

**ARTICLE 4** : D'AUTORISER monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir et tous les documents y afférents.

**ARTICLE 5** : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr).

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

21 AVR. 2026

Fait à Basse-Terre, le

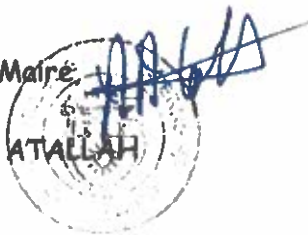
20 AVR. 2026

L'affichage et/ou la publication le

21 AVR. 2026

Et/ou la notification le

Le Maire,  
André ATALLAH



Le Maire,  
André ATALLAH



